# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 6 AVRIL 2000

Etaient présents :

Personnalités extérieures :

Mmes ADAM, MM. BOUCHER, GOUGUEC, NICOLAS

Collège A:

MM. BRICOUT, DEFOSSEZ, DESMULIERS, GAUDIER, GAZALET,

HORLING, HOURIEZ, LEVEL, MALVACHE, THOMAS

· Collège B:

Mmes CAOUDER, LEVIN, RAVEZ-HOUZE,

MM. DELHAISE , DESRUMAUX, DONSEZ, MANDIAU, MOREL, POMMERAY

Collège IATOSS :

Mmes DECNEUT, DRUART, MM. BURY, DUBOC

Collège des usagers :

MM. AMADOU-SAMBO, BOURLEAU, BRUCELLE, CERISIER, COUQUE,

SACCHI, WIECZOREK

Membres de droit :

M. DARRAS, Secrétaire Général M. WIART, Agent Comptable

Membres Invités:

MM. BASSINET, DELEBARRE, DESPRES, FREVILLE, LOQUET,

NONGAILLARD, RAVALARD, WILLAEYS

> Ont donné pouvoir :

Personnalités extérieures :

M. VAN CEULEBROECK à Mme GOUGUEC

M. GUILLAUME à M. NICOLAS M. ROGER à Mme GOUGUEC

Collège A :

M. THIERRY à M. MALVACHE

Collège B :

M. SALLEZ à M. MANDIAU M. DEL CAMPO à M. MOREL

Etaient excusés :

• Personnalités extérieures :

M. LEGENDRE

M. THIEME

M. le Président ANGUE accueille les nouveaux élus représentant les usagers, Monsieur NICOLAS de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes et M. BASSINET Conservateur de la Bibliothèque Universitaire.

### INFORMATIONS DU PRESIDENT

## > Changement de Direction à la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion (FDEG)

Madame MORGAND a été élue Doyenne de la FDEG en remplacement de M. DEFOSSEZ dont le mandat était arrivé à son terme après avoir exercé les fonctions de Doyen pendant plus de 10 ans.

Madame LETARD, Conseillère Régionale et Monsieur PIERANGELI, Vice- président du TGI de Valenciennes ont été respectivement élus Présidente et Vice-Président du Conseil d'Administration de la FDEG.

## Les promotions des enseignants

### L'Université a obtenu :

- concernant les professeurs, une promotion en 1<sup>ère</sup> classe. Lors du dernier Conseil Scientifique, Monsieur NICAISE, mathématicien a été promu.
  - concernant les maîtres de Conférences :
    - 12 promotions de la seconde à la première classe
    - 1 promotion pour l'accès à la hors-classe

La discussion relative à ces promotions est à l'ordre du jour du Conseil d'Administration restreint programmé à l'issue du présent Conseil d'Administration.

## > Changement de Ministre

Précédemment le Ministère regroupait l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie. Désormais, M. Jack LANG est ministre de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur, Monsieur SCHWARTZENBERG est ministre de la recherche et Monsieur MELANCHON est secrétaire d'Etat à l'enseignement professionnel.

Le volet « Recherche et technologie » de l'ancien ministère revient maintenant au ministre de la recherche.

Les universités relèvent des lors de trois ministères de tutelles ce qui ne sera pas sans conséquences pour de nombreux dossiers dont notamment la négociation du contrat quadriennal.

Monsieur FORESTIER est le Directeur de Cabinet de Monsieur LANG, et Monsieur HALLUIN, ancien président de LILLE 3, se voit confier le dossier de l'enseignement supérieur au sein de ce cabinet.

### L'appel d'offre de la formation continue

L'Université de Valenciennes figure dans la « short list » qui comprend 16 noms et sera dès lors auditionnée le 11 mai 2000. C'est à l'issue de cette audition que seront connues les Universités Lauréates.

Ce dossier représente un enjeu important puisque les lauréats se voient attribuer des moyens financiers et des créations de postes.

La partie informations étant close, le conseil d'administration passe à l'ordre du jour :

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 27 janvier 2000

Monsieur MOREL, concernant la publication de la motion dans les colonnes d'« Universités Nouvelles » suggère que celle-ci soit précédée d'un commentaire d'actualisation ".

Il propose "Nous espérons que le collectif budgétaire annoncé par le Premier Ministre le 16 mars 2000 permettra à 'Iniversité de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis d'obtenir la création de postes supplémentaires d'enseignants et u'IATOSS." Monsieur LEVEL souhaite que le poste de MCF 62ème section créé pour le développement de l'IUP CAMBRAI soit fléché ISTV. Monsieur ANGUE rappelle que les postes enseignants sont des postes "Université", dès lors, il est préférable de ne mentionner aucun rattachement.

Ces précisions enregistrées, le compte-rendu est proposé au vote : adoption à l'unanimité.

# 2. Le Plan pluriannuel de maintenance

Monsieur ANGUE présente le plan de financement « opérations grosse maintenance1998-2001 » et rappelle les actions effectuées en 1998 et 1999 en précisant certains points :

- Prévisionnel recettes :

Crédits de maintenance sécurité : les 14 MF de francs pour l'exercice 1998 et 1999 recouvrent les 4 MF annuels alloués pour la maintenance et la subvention exceptionnelle de 6MF, accordée pour la sécurité.

Prélèvement sur les réserves et reports pour 21 641 433 francs. Cette somme importante s'explique par la phase d'étude et de préparation qui s'est étalée sur 3 ans, nécessaire avant d'effectuer de telles opérations de grosse maintenance. Durant cette phase, des reports ont été réalisés jusqu'à la décision d'exécution qui est désormais prise.

- Prévisionnel dépenses :

Dotations aux provisions pour 7 680 000 au titre des exercices 1998 et 1999 : cette somme même si elle est inscrite en dépense st bien une provision destinée à être utilisée durant les prochaines années.

Concernant l'exercice 2000, des opérations sont programmées. Il convient de préciser que le résultat officiel du compte financier 1999 n'est pas encore connu ; dès lors, dans un souci de prudence, il convient de geler certaines opérations jusqu'à sa publication. Dans ce contexte, Monsieur ANGUE propose de ne pas enclencher le prélèvement sur les réserves et reports au titre de l'année 2000 prévu à hauteur de 4 869 000 francs. Au niveau des dépenses prévisionnelles au titre de l'exercice 2000 sont mis en attente les opérations suivantes :

- sécurité CARPEAUX pour 500 000 francs
- sécurité WATTEAU pour 900 000 francs
- les vestiaires du stade et le mur d'escalade pour 2600 000 francs
- réhabilitation FROISSART pour 1200 000 francs
- réhabilitation WATTEAU pour 900 000 francs

Le Plan pluriannuel de maintenance est proposé au vote : adoption à l'unanimité.

# 3. La répartition du complément de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'élaboration du budget initial s'est faite en retenant un certain nombre d'hypothèses désormais connues notamment concernant certaines recettes :

- compensation boursiers: sous évaluée dans le budget initial, elle fait l'objet d'un complément de 456 000 francs.
- un complément de DGF de 38 000 francs
- une subvention exceptionnelle de 400 000 francs qui résulte de la discussion menée par Monsieur ANGUE avec le Ministère avec, comme arguments développés, la mise en place du tutorat étudiant, la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses et l'accroissement du nombre d'étudiants. Le ministère a retenu ce dernier critère pour le versement de cette subvention.
  - 21 000 francs non répartis au budget initial.

Ces recettes représentent un total de 915 000 francs, Monsieur ANGUE propose concernant leur répartition :

- suppression du prélèvement de 214 000 francs sur la bibliothèque universitaire conformément à l'engagement du conseil d'administration
- la répartition du solde de 701 000 francs est reportée jusqu'au Conseil d'Administration du 25 juin 2000 en l'absence de besoin urgent identifié et cela permettra de connaître les résultats officiels du compte financier.

Cette proposition de répartition est soumise au vote : adoption à l'unanimité.

#### 4. La DBM n°2

Monsieur GAUDIER présente ladite décision budgétaire modificative :

#### DBM de l'IUT

- en recettes de fonctionnement : 2 142 234 francs provenant notamment d'un report à nouveau de 1 246 234 francs et d'un complément de DGF de 856 000 francs
- en recettes d'équipement : 2 167 44 francs correspondant à des prélèvements sur réserve
- en dépenses : les 4 309 648 francs se répartissent :
  - 450 000 francs pour l'apprentissage
  - 598 420 francs pour le diplôme européen
  - 1 044 589 francs pour la formation continue
  - 2 216 639 francs pour la formation initiale

## DBM de l'ISTV

- DBM de prélèvement : 1 235 000 francs pour de l'équipement
- DBM de report : 50 289 francs correspondant à des bons de commandes non soldés
- > DBM du CEPPES
- DBM de prélèvement de 550 421 destiné à des équipements
- DBM de rattachement de 80 000
- > DBM de la Bibliothèque Universitaire
- En recette 2 064 000 francs (214 000 francs du complément DGF prédécidé et 1 850 000 francs de prélèvement sur réserve)
- En dépense : les 1 850 000 francs sont destinés à l'équipement de la nouvelle aile de la BU. Il convient de préciser que ces réserves sont planifiées sur plusieurs années en ce sens. Monsieur LEVEL demande s'il n'existe pas de crédits de premier équipement pour ce type de construction. Monsieur ANGUE rappelle que Madame STEINER avait opté pour affecter l'ensemble des crédits à la construction afin de disposer d'un maximum de mètres carrés.

# DBM de l'AIP

- 57 880 francs correspondant à un bon de commande non soldé
- > DBM DE L'IAE
- 80 000 francs prélèvement sur réserves et 20 000 francs de reports à nouveau destiné à de l'équipement pour 80 000 francs et 20 000 francs pour du fonctionnement
- DBM de l'unité budgétaire recherche pour un total de 2 202 596,98 francs
- DBM de la FSMS:
- 108 000 francs de DGF. Le budget initial a été sousévalué
- DBM des services généraux
- 5 158 401 francs représentant la traduction budgétaire du plan pluriannuel de maintenance
   51 034 331 francs correspondant au plan pluriannuel de construction

report à nouveau de 87 000 francs relatif au projet EDUCASUP : convention avec le CNAM pour le développement de l'enseignement à distance

• DBM de rattachement pour 64 000 francs correspondant à des travaux téléphoniques

- DBM de reports pour un montant de 352 208 francs dont 121 985 francs du service informatique, 207 237 francs du FAVE et 22 986 francs des services généraux
- 170 696 francs représentant des bons de commandes non soldés
- > DBM de l' ISIV pour un montant de 435 366 francs correspondant à des bons de commande non soldés
- DBM de l'EIGIP de 64 642 francs de bons de commande non soldés

La DBM n°2 est proposée au vote : adoption à l'unanimité.

# 5. Les certificats d'irrécouvrabilité et annulation des titres de recette.

D'une part, le Conseil d'Administration doit réglementairement se prononcer sur l'irrécouvrabilité de créances afin que l'Agent Comptable puisse effectuer les opérations comptables nécessaires.

- Créances irrecouvrables de l'IUT :
- Société maquettes et modèle de la Thiérache pour une somme due de 8 490 francs
- Société DEVIANNE-DUQUESNOY pour une somme due de 2 830 francs
- Société Nord projet-inox pour une somme due de 29 130 francs
- Créances irrecouvrables de l'Université : société DEVIANNE-DUQUESNOY pour un montant de 15 780 francs

D'autre part, la FDEG a émis par erreur un titre de recette de 5281,95 francs à l'encontre de l'IUFM. Monsieur DEFOSSEZ en demande l'annulation.

Ces opérations sont proposées au vote : adoption à l'unanimité.

### 6. Les Subventions

onsieur GAUDIER présente les différentes subventions :

- propositions de subventions accordées par des composantes :
- 10 000 francs par l'ISIV à l'association des élèves ingénieurs de l'ISIV (AEISIV)
- 2000 francs par la FSMS à l'association STAPS management VA
- 6000 francs par la FLLASH aux corpos ADELL et LEA
- 3000 francs par la FLLASH à la corpo arts et communications CARPE DIEM
- > Subventions attribuées par le Conseil d'Administration de l'Université :
- Demande des étudiants IUT FC pour les "intervals": la commission vie de l'étudiant a relevé que le projet était subventionné par le DUFAPS à hauteur de 3000 francs
- Demande du BDE EIGIP pour la croisière EDMEC à hauteur de 5000 francs
- Demande du BDE EIGIP pour une soirée de gala avec l'orchestre symphonique de DOUAI. Le projet étant exclusivement d'émanation EIGIP, la position de l'Université dans une telle hypothèse est de laisser la composante subventionner ou non l'action
- Demande des étudiants « audiovisuel » pour le projet @rténix à hauteur de 5000 francs sur fonds FAVE

- Demande du club marathon ISTV pour l'éco-marathon Stell à hauteur de 5000 francs
- Demande de la FEV pour starting Rock à hauteur de 10 000 francs sur fonds FAVE
- Demande d'étudiants de la FDEG et de l'IPAG composant l'antenne locale de "GENEPI" à hauteur de 1500 francs sur fonds FAVE
- Demande de l'atelier théâtral bilingue de la FLLASH à hauteur de 2 500 francs sur fonds FAVE
- Demande des étudiants MST ISIV et audiovisuel pour le projet "XV du Roc" consistant en la réalisation en direct d'un match de rugby. Ce match n'ayant aucun rapport avec l'Université, la commission vie de l'étudiant a émis un avis défavorable
- Demande des étudiants maîtrise STAPS Management du sport pour le trophée UVHC, « venez défendre votre CORPO » à hauteur de 5000 francs. L'examen de la demande est reporté en raison de son dépôt tardif

Le montant total de ces subventions s'élève à 29 000 francs dont 19 000 francs pris en charge par le FAVE et 10 000 francs au titre du conseil d'administration.

ur information Monsieur ANGUE rappelle que l'enveloppe annuelle subvention au titre du Conseil d'Administration s'élève à 260 000 francs. Si les présentes subventions sont votées, il restera à distribuer environ 6000 francs.

Ces subventions sont proposées au vote : adoption à l'unanimité.

# 7. Primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques

A titre d'information, Monsieur GAUDIER rappelle la procédure au sein de l'Université de Valenciennes. Dans un premier temps définition des fonctions ouvrant droit à la perception desdites primes puis dans un second temps en conseil d'administration restreint, désignation des personnes concernées et du montant attribué.

Compte tenu des montants alloués, les sommes attribuées seront sensiblement les mêmes que celles des dernières années.

## 8.Un point sur les constructions nouvelles

Monsieur DELHAISE présente l'échéancier constructions concernant l'OGP Cambrai, le PECMA Maubeuge, l'extension - ministration et maison de l'étudiant, ISTV 3 enseignement, ISTV 3 IEMN-ENSI, ISTV 3 recherche, restauration universitaire 2 et RONZIER 2 et 3.

Monsieur LEVEL relève que concernant le restaurant universitaire 2, les plans laissaient envisager une implantation plus proche du bois, or la construction semble très proche de l'ISTV 2. Monsieur DELHAISE en convient et explique qu'il s'agit d'une erreur d'emprise incompréhensible et inadmissible imputable au maître d'ouvrage.

# 9. Participation de l'Université au fonds d'amorçage régional

Monsieur ANGUE rappelle que la loi sur l'innovation de 1999 fixe notamment comme objectif la promotion de créations d'entreprises de technologie innovante soit par des collègues enseignants ou IATOSS, soit par des étudiants.

Dans ce contexte un appel à projets vers notamment les établissements d'enseignement supérieur intitulé "incubation et capital d'amorcage des entreprises technologiques" a été lancé.

Dans ce cadre, deux incubateurs ont été créés dans la région Nord-Pas-de Calais. Un des incubateurs associe l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région : l'incubateur régional en réseau du Groupement d'intérêt public (GIP) MITI.

'incubateur doit permettre aux chercheurs disposant de projets de création de le structurer. Des conseillers de projets émergents ont mis en place afin d'aider cette démarche notamment dans la constitution des dossiers en vue d'obtenir des aides ; sur le Nord, ces conseillers sont au nombre de quatre dont un sur la zone géographique DOUAI-HAINAUT-CAMBRESIS. \_ s développeurs sont également installés afin de suivre pas à pas l'émergence du dossier.

L'étape suivante de ce processus, est la mise en place d'un fonds d'amorçage devant permettre d'injecter des capitaux dans les sociétés de technologie innovante.

Le ministère dans son appel d'offre a prévu le montage suivant : l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur apporte 2,5 MF, l'Etat mettra sous forme d'un prêt de 7,5 MF afin de créer une société de valorisation au capital de 10 MF. Concrètement, l'Université de Valenciennes avec une participation symbolique se trouvera partie prenante de cette société de valorisation.

Cette somme de 10 MF sera apportée à une société anonyme en partenariat avec le secteur privé à hauteur de 10 MF et le secteur public à hauteur de 13.3MF. Dès lors, le fonds d'amorçage constitué en cette société anonyme aura un capital de 33,3 MF. Le prêt de l'état est consenti pour une durée de douze ans.

Concrètement, l'Université de Valenciennes ne risque que la part qu'elle a apportée.

L'idée de départ était que chaque établissement d'enseignement supérieur contribue pour une participation équivalente. Seulement, réglementairement, une université ne peut prendre de participation dans une société que pour une proportion supérieure à 20% du pital. Dès lors dans l'attente de l'abrogation du décret de 1985, l'opération va démarrer avec quatre universités, Artois, Lille1, Littoral et Valenciennes, la catho qui n'entre pas dans son champ d'application et l'ADER regroupant les écoles d'ingénieurs du Nord-Pas –De Calais.

Les 4 universités contribuent chacune à hauteur de 100 KF, la "catho" et l'ADER à hauteur de 50 KF.

Monsieur ANGUE précise que les conseils d'administration de l'Artois, Lille 1 et Littoral ont approuvé la participation des dites Universités.

Le conseil scientifique de l'université de Valenciennes a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur ANGUE pose dès lors, la question suivante au conseil d'administration : l'université de Valenciennes participe- t-elle à hauteur de 100 KF au montage ?

La proposition est mise au vote : adoption à l'unanimité

## 10. Le point sur le rapprochement des trois écoles

Monsieur ANGUE donne la parole à Monsieur RAVALARD afin qu'à titre d'information , il puisse expliciter l'avancement de ce assier.

Monsieur RAVALARD explique que quatre groupes de travail ont été mis en place concernant :

- L'organisation de la future école
- La pédagogie
- Les relations internationales
- Les relations extérieures

Le projet s'oriente vers une structure ayant des statuts de type école polytechnique universitaire à l'image de la création récente de l'école polytechnique universitaire de Nantes qui regroupe également 3 écoles d'ingénieurs.

La démarche de Valenciennes s'articule autour d'un rapprochement fort de l'EIGIP et de l'ENSIMEV traduit par une réorganisation de ces deux écoles, et du rattachement de l'ISIV qui garderait ses spécificités en particulier dans le domaine de l'apprentissage et de la formation continue diplômante.

Des discussions approfondies et constructives sont actuellement menées avec le partenaire de l'ISIV à savoir l'union des industries métallurgiques et minières (UIMM) afin de parvenir à un consensus sur la participation de l'ISIV à ce rapprochement.

Le dossier connaît donc des avancées positives, il convient cependant d'être attentif à la position du nouveau ministre sur la question. En effet son prédécesseur affichait une volonté politique. Sur cette question la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministre incitait fortement au rapprochement avec notamment de moyens spécifiques attribués.

'Aonsieur BRICOUT précise qu'effectivement la position de l'ISIV est particulière et que l'UIMM ne souhaite pas de fusion de l'ISIV avec l'EIGIP et l'ENSIMEV. Récemment l'UIMM s'est émue d'un article publié dans le monde informatique où pour Valenciennes était annoncée la fusion des trois écoles.

L'UIMM souhaite qu'effectivement l'ISIV conserve ses spécificités liées à l'apprentissage, à la formation continue, à son financement et à son nombre d'étudiants. De plus, l'ISIV appartient à un réseau d'école, l'institut des techniques d'ingénieurs (IT21), et sur ce point l'UIMM revendique que le label de ce réseau apparaisse dans le logo de la future école polytechnique universitaire.

Monsieur BRICOUT estime qu'un certain nombre de questions restent posés mais il n'existe pas d'obstacle majeur même si la réflexion doit se poursuivre notamment sur la structure de l'ISIV.

Monsieur NICOLAS rappelle qu'il est président de l' IT21 Nord-Pas-De Calais. Il souscrit à l'intervention de Monsieur BRICOUT et il précise que lors du dernier conseil d'administration de l'UIMM, les 22 IT21 correspondant aux 22 régions ont manifesté une profonde interrogation quant au respect de l'identité de l'ISIV.

Monsieur RAVALARD déplore cet article de presse maladroit et affirme que le projet ne connaît pas d'ambiguïté :

Le rapprochement des 3 écoles doit se faire autour de l'axe EIGIP-ENSIMEV avec le rattachement de l'ISIV en respectant son caractère propre.

Monsieur ANGUE en complément explique que ce projet de rapprochement est un projet de l'université qui veillera au respect des équilibres entre ces nouvelles structures et les autres composantes.

1 onsieur DUBOC demande si quant au fonctionnement de la future structure l'aspect « personnel »a été pris en compte puisque ues postes feront double emploi principalement entre l'EIGIP et l'ENSIMEV.

Monsieur ANGUE affirme que la composante humaine est déterminante et la place de chacun dans le nouveau dispositif est effectivement un point essentiel.

# 11. Exposé de Monsieur NOGACKI sur l'activité de l'institut culturel

L'intervention de Monsieur NOGACKI résulte d'une demande du conseil d'administration afin de connaître les activités de l' ICU et l'impact de celles-ci.

Monsieur NOGACKI rappelle que le conseil d'administration de l'université a voté en 1993 les statuts de l'institut culturel universitaire (ICU) qui s'est substitué au centre de formation des activités culturel (CFAC).

Monsieur NOGACKI expose :

- Les moyens de l' ICU
- L'impact sur les étudiants de l'université
- Les différentes actions proposées

es membres du conseil d'administration qui désireraient obtenir des informations complémentaires peuvent contacter l' ICU. Concernant les activités prévues l' ICU informe l'ensemble de l'université sur l'intranet et le bulletin d'information culturelle publié mensuellement.

Monsieur ANGUE pour conclure cet exposé et le débat qui a suivi insiste sur l'importance de mettre en œuvre des actions de vulgarisation de la culture en direction de tous les étudiants.

Avant d'observer une interruption de séance, Monsieur ANGUE rend hommage à l'action de Monsieur DEFOSSEZ à la tête de la FDEG pendant plus de dix années.

Monsieur DESFOSSEZ a non seulement ramené la FDEG dans la normalité mais il a également bâti de solides bases qui permettent à cette composante de se développer.

Monsieur ANGUE souhaite bonne chance à Madame MORGAND nouvelle doyenne de la FEDG.

## 12. VALUVAL-VALUTEC : bilan d'activité et bilan financier

Le bilan de VALUVAL et VALUTEC est présenté par Madame LEVEAUX. Il s'articule en deux parties ;

### VALUVAL

VALUVAL est une association loi 1901 dont l'objet est de réaliser l'interface entre l'université et les entreprises. Sa mission est d'aider au développement technologique des entreprises.

Deux opérations distinctes :

- Une opération SYNERGIE qui vise à rapprocher les PME-PMI des Lycées technologiques et des départements d' IUT dans la zone géographique du Hainaut-Cambrésis.
  - Les résultats depuis son démarrage en septembre 1995 :
- 130 collaborations
- 180 enseignants impliqués
- 310 élèves impliqués
- 60 000 heures de développement technologique pour les entreprises
- Une opération IDEI dont l'objectif est de rapprocher les PME-PMI des lycées technologiques et de l'université au travers de la réalisation commune de projets pluridiciplinaires majeurs. Cette opération est réalisée depuis 1998 dans le cadre d'un diplôme universitaire « conduite de projets industrielles ».

Les résultats depuis son démarrage en septembre 1996 :

- 42 projets technologiques
- 44 étudiants impliqués
- 91% des étudiants insérés à 8 mois
- 40000 heures de développement technologique pour les entreprises

Le fait de fonctionner avec une association comme support présente :

- ⇒ des avantages :
- structure reconnue permettant la lisibilité des actions
- situation fiscale clarifiée
- expérience acquise depuis 5 ans en productivité et professionnalisme
- ⇒ des inconvénients :
- difficultés de trésorerie en raison de l'absence de fonds propres
- difficultés à appeler les fonds publics

### VALUTEC SA

VALUTEC est une société anonyme au capital de 1MF, filiale de l'université qui détient 51% des parts.

Son objet est de contribuer à la valorisation de la recherche au travers de la réalisation de prestations scientifiques et technologiques ins les domaines des transports (avec le C3T) et de l'agroalimentaire (avec le CITIA sur Cambrai).

- Le bilan global valorisation de la recherche sur la durée du contrat de plan Etat-région (CPER):
- 700 contrats de collaboration
- 34 MF consacrés à la recherche et développement par les entreprises
- + 46% en volume et + 83% en nombre pour les contrats de collaboration

Le fait de fonctionner avec une société anonyme comme support présente :

- ⇒ des avantages :
- lisibilité vis à vis des entreprises clientes
- clarification vis à vis de l'administration fiscale
- en terme d'image vis à vis des entreprises
- ⇒ Des inconvénients :
- lisibilité vis à vis des financeurs publics avec des réticences pour accorder des aides à une société privée
- appel de fonds publics limités à 50% des frais engagés
- trésorerie délicate avec 1MF de fonds propres
- Le bilan de la première année d'activité de VALUTEC (exercice 1999)
- un chiffre d'affaire de 4MF en deça des prévisions notamment car un certain nombre de contrats de recherche en cours de négociation depuis 1998 ont été signés par VALUVAL mais également en raison de l'activité d'une part du CITIA qui n'a démarré qu'en avril pour des problèmes de locaux et d'autre part du C3T qui présente des résultats inférieurs à ceux de 1998.
- un solde intermédiaire de gestion provisoire de 600 000 francs.

A ce stade, il convient de préciser la nature des reversements à l'université et notamment pour le C3T et le CITIA, le montant de location des équipements. Ledit montant est plus élevé que les prévisions alors que les bâtiments et ses équipements ont été acquis grâce à des fonds publics et que la maintenance est prévue durant 3 années dans le prix d'acquisition.

Par ailleurs, VALUTEC assure non seulement l'exploitation des équipements mais également leur mise en œuvre.

Dès lors la question doit être posée : une franchise de location des équipements et des bâtiments durant les 3 premières années peutelle être accordée et comment convient-il de prendre en charge la mission complémentaire de mise en œuvre ?

Une première proposition qui est faite au conseil d'administration d'accorder une franchise de 3 ans devrait permettre à VALUTEC d'assurer le démarrage du C3T.

La parole est laissée aux membres du conseil d'administration.

Les nombreuses questions notamment de MM. DEFOSSEZ, DESRUMAUX, DESMULIERS, DUBOC, HOURIEZ, RAVALARD et WILLAEYS permettent à Madame LEVEAUX d'apporter les précisions suivantes :

- Le budget 2000 prévoit un retour à un niveau équivalent à celui de 1998 en terme de chiffre d'affaires devant permettre un équilibre financier
- C3T est prestataire pour les constructions automobiles, ferroviaires et la totalité des équipementiers présents sur le sol français La tarification des contrats de prestation englobe les heures techniciens et ingénieurs et l'amortissement des biens immobiliers et mobiliers
- Les achats consommés apparaîssant dans les soldes intermédiaires de gestion correspondant à l'ensemble des achats permettant de réaliser un contrat.
- Le ratio entre achats de produits consommés et chiffre d'affaires est stable .
- les charges de personnel à hauteur de 3,4 MF englobent 1,3MF sur les contrats de recherche, 1,7 MF sur le C3T (dont notamment 5 chargés d'affaires et 3 techniciens) et 400 KF sur le CITIA (dont 1 technicienne à temps plein et 1 à 90%). Pour l'année 2000, sur le C3T, il est prévu 2 techniciens supplémentaires et sur le CITIA, il est indispensable notamment pour des questions de sécurité d'embaucher un technicien supplémentaire. Les charges de personnel doivent aussi atteindre 2MF pour le C3T et 600 KF pour le CITIA. Des progrès en terme de productivité sont raisonnablement envisageables.
- Dès que les comptes seront certifiés par les commissaires aux comptes, ils seront présentés au conseil d'administration afin qu'ils soient débattus
- La solution présentée au conseil d'administration consiste en un abandon de créance pour l'exercice 1999, sachant encore une fois que l'université n'a pas supporté les coûts facturés à VALUTEC. Il convient de préciser que le compte financier 1999 de l'université n'est pas encore arrêté.

Ces rapports entre l'université et sa filiale VALUTEC étant conventionnés, un avenant doit être adopté.

Deux versions de cet avenant sont présentées. Elles divergent sur les dispositions suivantes ;

- Version n° 1: "l'article 6 location des équipements du C3T de la convention susmentionnée est modifié comme suit : l'université permet à VALUTEC d'accéder gratuitement aux équipements du C3T"
- Version n° 2: "l'article 6 location des équipement du C3T de la convention susmentionnée est modifié comme suit : Pour l'année 1999, l'université permet à VALUTEC d'accéder gratuitement aux équipements du C3T.

Pour les années 2000 et 2001, le Conseil d'Administration de l'université sera consulté annuellement pour déterminer les taux applicables aux coûts de maintenance des équipements du C3T qui seront facturés à VALUTEC "

En synthèse la deuxième version est proposée au vote :

Ne prend pas part au vote: 1
Abstentions: 5
Contre: 0
Pour: 2

Pour ce qui concerne la détermination des taux de l'article précité, il est convenu qu'ils seraient fixés au conseil d'administration du 25 mai 2000 au vu de la présentation d'une évaluation des coûts réels de maintenance. De même une évaluation des coûts liés à la mise en œuvre des équipements sera présentée ; Enfin, une vision globale sera rendue possible par la présentation à ce même onseil d'administration du 25 mai des comptes de VALUVAL.

# 13 . Adhésion de l'université au Centre Européen d'Etudes de Sécurité et d'Analyse des Risques (CEESAR)

Monsieur ANGUE est membre du conseil scientifique du CEESAR.

Les objectifs du CEESAR sont en phase avec de nombreuses activités de recherches et de développement de l'université notamment dans le domaine de la sécurité et du confort. L'adhésion s'élève à 2000 francs par an.

L'adhésion est proposée au vote : adoption à l'unanimité.

# 14. Questions diverses

Monsieur LEVEL a été saisi de demandes émanant notamment d'enseignants en classe préparatoire d'accéder à la bibliothèque universitaire.

La question sera remontée à Monsieur BASSINET, conservateur de la bibliothèque universitaire.

La séance est levée à 18H25.